

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le dix janvier, à dix-huit heures quarante-cinq le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 04 Janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

PRESENTS : M.FORTIN J. Maire ; MM. JOULIN, ALLAIN J. : Adjoints ;  
M.HANOUILLE, Mme FOUCHÉ, MM ALLAIN P., MOYE, Mme GLODT,  
M. FRADIN, Mme PADRAO, M. DELARGE.

Absents excusés : Mme FRADIN V., MM. RANÇON et AUDEBERT

Secrétaire : Mme GLODT Viviane

\*\*\*\*\*

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 Décembre 2018.

### **REFONTE DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours d'une séance précédente, le conseil municipal avait décidé la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur le Maire présente l'étude faite précisant que la refonte du tableau de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ne porte pas atteintes aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies. Ce tableau de classement ne modifie en aucun cas l'adressage cadastral ni aucunes dénominations de voie, les voies communales indiquées dans le tableau s'intercalent dans les voies existantes.

La longueur des voies communales deviendraient donc la suivante :

-Voies communales à caractère de chemins : 26 388 m dont 1 130 m mitoyen soit

**25 823 m**

-Voies communales à caractère de rues : 3 718 m dont 140 m mitoyen soit **3 648 m**

-Voies communales à caractère de Places : 6 706 m<sup>2</sup> soit **2 096 m**

Ceci porte le linéaire de voies communales classées à un total de **31 567 m**

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le **plan communal de sauvegarde (PCS)** est un outil réalisé pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Le Maire indique qu'il a commencé à travailler à la réalisation de ce document et sollicite la participation des conseillers pour compléter les différents points notamment pour recenser la population nécessitant une attention particulière, organiser et recenser les moyens susceptibles d'être mobilisés.

Des noms sont proposés pour relayer les informations, ces personnes seront contactées afin d'avoir leur accord pour assurer cette mission.

Les autres points du document seront vus lors de la prochaine réunion, permettant ainsi à chacun d'y réfléchir.

## **CONVENTION OCCUPATION SALLE DES ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES Yoga et Gym**

Le Maire indique que la salle des associations est depuis quelques mois utilisée pour les activités yoga et gymnastique.

Il propose de mettre en place une convention avec chaque intervenant et en donne lecture d'un projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE ce projet de convention

AUTORISE le Maire à signer des conventions d'utilisation de la salle des associations avec les intervenants des activités Yoga et Gym

FIXE le montant de la redevance à 15 €/mois d'utilisation

### **POSTE DE DEFENSE ANTI GRELE**

Depuis plus de 50 ans l'ANELFA et par déclinaison l'ADELFA 17 et le SIEMFLA oeuvrent pour limiter les effets destructeurs de la grêle. Pour cela, c'est un réseau de 50 postes d'émission de noyaux glaçogènes qui sont en service en charente-maritime.

Suite à l'étude de l'ANELFA sur les lieux d'implantation, la commune de Cravans a été retenue pour l'installation d'un poste.

Il est demandé des bénévoles pour en assurer le fonctionnement.

J.P. Hanouille accepte l'installation d'un poste sur son terrain, il sera assisté par D.Fradin, B.Maratier et A.Deblaise.

### **MISE EN PLACE D'UNE CHAUDIERE BOIS A GRANULES ET D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE CENTRAL A L'ECOLE DE CRAVANS**

#### **Avenant Lot 1 : Gros Oeuvre**

Le Maire indique qu'il a été décidé de modifier les travaux, à savoir supprimer la dépose de bardage et mise en place d'un enduit sur le local chaufferie.

Le montant du marché se trouve donc modifié par une réduction de 2 182.95 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

- de conclure l'avenant de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place d'une chaudière bois à granulés et d'une installation d'un chauffage central à l'école de Cravans :

. Lot n° 1

**Attributaire:** entreprise ALM ALLAIN 17100 SAINTES

Marché initial - montant : 30 290.80 € HT

Avenant n° 1 - montant : - 2 182.95 € HT

Nouveau montant du marché : 28 107.85 € HT

- d'autoriser le maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **REPAS SENIORS**

Le repas des seniors, déjeuner offert par la commune aux plus de 65 ans aura lieu le samedi 09 Février. Il sera animé par Mélody Cocktail. Les invitations seront distribuées la semaine prochaine.

Les personnes qui auraient été oubliées sont invitées à se présenter en mairie.

M.Joulin présente des menus proposés par le restaurant Le Petit Gourmand.

Le choix du menu est arrêté par le Conseil Municipal.

## **CEREMONIE DES VOEUX**

La cérémonie des vœux de la municipalité étant programmé pour le Vendredi 11 janvier à 18h30 à la salle des fêtes, chacun est invité à y participer.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- La population totale de Cravans en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de **929** habitants
- Immeuble 3, rue des Ecoles : le Cabinet Moreau prépare la demande de permis de construire
- Pour les travaux de mise en conformité électrique de la mairie, nous avons obtenu un accord de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 80%
- Le maire fait un petit rappel sur les demandes de subventions déposées au titre de la DETR et DSIL 2019 pour les travaux de sécurité (sécurité routière aux abords de l'école, pose d'un grillage, d'un portail, pose dispositif anti pince doigts aux portes de l'école et mise aux normes des installations électriques des bâtiments communaux).
- L'Association des Maires de l'Aude remercie la commune pour le versement de la subvention octroyée en soutien aux communes sinistrées par les inondations.
- Sur proposition du bureau de l'Association des Maires de la Charente-Maritime un cahier de doléances et de propositions est à la disposition du public depuis le 21 décembre en mairie afin de recueillir les attentes, craintes ou suggestions des administrés.  
Ce cahier est à disposition de tout citoyen aux heures d'ouverture de la mairie et sera transmis au Préfet
- Jack MANINI auteur et dessinateur de bandes dessinées a créé un album consacré au poète Arthur CRAVAN (nouveau nom de Fabian Avenarius Lloyd suite à un séjour dans notre village). Une page évoque son passage à Cravans en 1910.

La séance est levée à 20 h 30